Ils l'ont fait !

EHPAD de Gondrecourt
Collège de Saint-Mihiel
MFR de Damvillers
Aire de camping car
de Dieue-sur-meuse
Collège de Clermont-en-Argonne
...

La visite d'un site en
fonctionnement est possible !

Différentes solutions de prévention et de valorisation sont à votre portée et n'attendent que votre engagement !

Ecole, EHPAD, ESAT, MFR, camping, entreprise, ...

Le SMET vous accompagne gratuitement pour la mise en place d'un site de compostage dans votre établissement

Le SMET (Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets) gère l'ensemble des déchets collectés par ses collectivités adhérentes. Il a été créé en 2014 sous l'impulsion du Département de la Meuse, et grâce à la volonté d'élus locaux. Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets mis en place sur votre territoire, votre collectivité et le SMET travaillent conjointement pour généraliser la pratique du compostage.

Vous êtes intéressé ? Contactez-nous par téléphone au 03 29 87 29 84 ou par mail à l'adresse suivante : contact@smetmeuse.fr

smet Meuse

Le compostage est un procédé de dégradation biologique maîtrisé de la matière organique en présence d'air, qui permet de recycler in situ les restes de repas (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, marc de café, ...) et les déchets des espaces verts.

Pourquoi composter ?
Pour anticiper les **futures obligations réglementaires**
Pour réaliser des économies
Pour **développer positivement l'image de votre structure**
Pour **mobiliser son personnel sur une thématique d'actualité**
Pour **réduire l'impact environnemental** du traitement de vos déchets

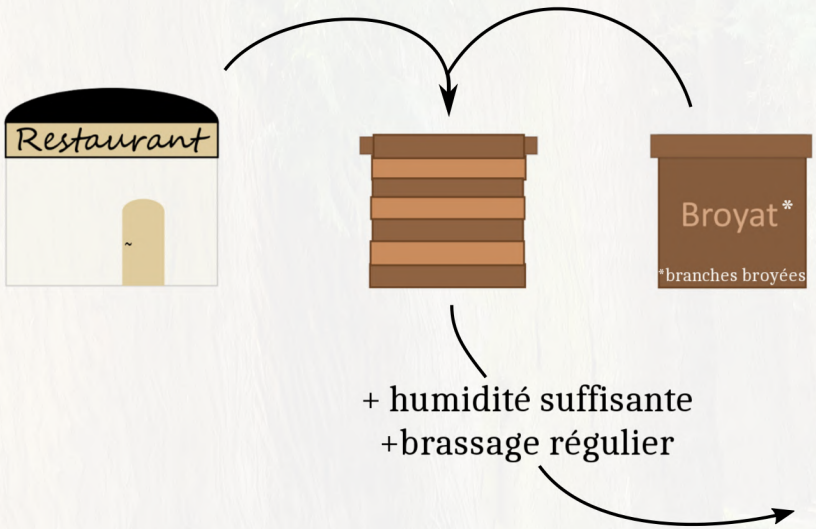

Le rôle du SMET :
- s'assurer de la viabilité du projet par un état des lieux ;
- vous aider à estimer votre production de déchets alimentaires ;
- vous aider à communiquer sur le projet ;
- former les référents de site et les accompagner lors de la 1ère année.

Et parce que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, une action de lutte contre le gaspillage alimentaire peut être réalisée en amont.

15 min : c'est le temps moyen nécessaire au personnel pour la gestion quotidienne du composteur pour un établissement servant 250 repas.

Seulement **1h/mois** est nécessaire pour réaliser le brassage complet du composteur.

Plus d'informations sur notre site internet :
www.smetmeuse.fr